N° 38

FRC 2.26712

Case FRC 23452

# DEUX MOTS

## AU CITOYEN RABAUT,

Rédacteur de la feuille du *Bon Citoyen*, & membre du Conseil des Anciens;

PAR DENIS-MARIE PELLISSIER,

DÉPUTÉ AU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Par le département des Bouches-du-Rhône.

Suum cuique.

Vous avez donc résolu, citoyen Rabaut, d'appeler sur nous, d'époque en époque, l'attention publique. Que béni soit le fruit d'un si tendre intérêt! il nous fournira à tous les deux un plaisir bien doux : à vous, qui vous êtes fait un devoir de secourir les *opprimés*, l'obligation de mettre ce petit mot dans votre feuille; & à moi, que vous diffamâtes il y a près d'un an, comme administrateur du département des Bouches-du-Rhône, & que vous attaquez aujourd'hui comme représentant du peuple, l'avantage bien précieux de vous répondre. Je ferai court : nous devons l'un & l'autre notre temps à la patrie.



THE NEWBERRY LIBRARY

Pour bien finir, il faut, dit-on, bien commencer. Or il eſt bon qu'on ſache que quelques mois après le 18 fructidor, le repréſentant Rabaut, tout émerveillé ſans doute de cette journée, & nous prenant pour des royaliſtes ou des chouans, demanda au Directoire la deſtitution de l'adminiſtration centrale dont j'étois membre. Il fit cette réclamation par un libelle qui circula avec profuſion dans nos quartiers, qui renfla prodigieuſement les eſpérances du parti vaincu, & qui étoit écrit d'un ton ſi *acerbe*, que dans tout autre temps il auroit bien pu enhardir à quelque eſſai d'aſſaſſinat ſur notre chétive perſonne. Nous répondîmes comme nous le devions à cette injuſte attaque. Le Directoire, de ſon côté, vit bien que le citoyen Rabaut s'étoit trompé en nous prenant pour des adminiſtrateurs non épurés : il ne fit cas de ſes pathétiques exhortations. Nous continuâmes donc notre carrière adminiſtrative juſqu'à ce que le vœu du peuple nous eût appelés à la repréſentation nationale.

Revêtus du même caractère que le citoyen Rabaut, il étoit naturel de penſer qu'il auroit pour ſes nouveaux collègues les égards qu'on ſe doit mutuellement, & borneroit ſa ſurveillance à ſon propre département. *Suum cuique.* Mais ſon zèle l'emporte, & dans ſon numéro 18, il nous adreſſe quelques réflexions qui, ſous le maſque du ſcepticiſme & de la modération, n'en ſont pas moins injurieuſes à la députation des Bouches-du-Rhône, qu'au Directoire dont elles dénigrent les agens, & au peuple dont elles calomnient les élus. Après avoir parlé de quelques excès commis dans un de nos cantons, il dit : *Sans doute que les députés de ce département ignorent les excès qu'on y exerce & quels hommes on a appelés aux fonctions publiques.*

Oui, citoyen collègue, je vous déclare que la première nouvelle de ce prétendu déſordre nous eſt parvenue par votre feuille de *Bon Citoyen :* & quant aux fonctionnaires publics à préſent en exercice, il eſt bon que vous ſachiez que les agens du gouvernement ſont les mêmes qu'il a nommés après le 18 fructidor, & que les autres ſont les élus du peuple

en ſes aſſemblées de l'an 6. Ces aſſemblées, il eſt vrai, n'ont pas offert les mêmes réſultats que celles de l'an 4 & de l'an 5; vous ne ſauriez en être fâché, puiſque la République a vu rattachés à ſon char la plupart de ſes vieux amis. *Suum cuique.*

Voilà en peu de mots les éclairciſſemens que je vous aurois donnés ſi vous aviez bien voulu vous adreſſer à moi. Mais il n'étoit beſoin pour cela, ni d'écrire, ni d'imprimer: une conférence fraternelle auroit pu calmer toutes vos peines.

Ceci m'amène naturellement à une réflexion: c'eſt que, depuis 89, une certaine claſſe de journaux ont voulu s'emparer excluſivement de quelques départemens méridionaux; ils les ont regardés comme leur patrimoine. Dieu ſait le bien qu'ils ont voulu leur faire! Il ſeroit facile d'en prendre une idée en jetant encore les yeux aujourd'hui ſur les vieilles feuilles de l'*Indicateur*, de la *Gazette univerſelle*, & autres. Heureuſement ils ne firent que paſſer. Le *Véridique*, le *Précurſeur*, le *Néceſſaire*, vinrent après..... ils paſſèrent auſſi. Paix aux pauvres défunts.....! Ils auront encore bien des compagnons d'infortune.

A Dieu ne plaiſe cependant que je trouve mauvaiſe, citoyen collègue, la publicité que vous donnez à tout ce qui bleſſe les lois & la conſtitution! Cette publicité ſervira la patrie toutes les fois qu'on ne vous rendra pas l'organe du menſonge ou de la calomnie. Plus le mal ſera généralement connu, & plus sûrement nous propoſerons le remède. Mais pourquoi n'écriviez-vous pas auſſi lorſque des excès bien plus atroces affligeoient mon département? pourquoi reſtiez-vous muet lorſqu'une vaſte proſcription planoit ſur tous les républicains, lorſque la terre étoit tous les jours rougie de leur ſang; lorſque le vol, le brigandage & l'aſſaſſinat étoient les ſiniſtres précurſeurs de la royauté, l'unique pâture d'une exécrable horde de cannibales? Vous étiez ſans doute alors, comme vous l'annoncez aujourd'hui, le protecteur, l'avocat né des opprimés (car ce ſentiment ne peut varier ſelon

les circonſtances), & vous n'avez pas dit un ſeul mot en leur faveur ! Eh ! quelle époque pourtant de la révolution offrit jamais plus d'opprimés & de victimes ? pourquoi auſſi êtes-vous reſté muet aux approches de la contre-révolution dont le 18 fructidor nous a ſauvés? vous ne pouviez la révoquer en doute ; elle étoit flagrante, elle ſe faiſoit à vos côtés, peut être même ſur le banc où vous ſiégiez, & vous vous êtes tû ! ! ! Un grand cri d'alarme fut pouſſé alors du ſein du ſénat, qui retentit dans toute l'Europe. Nous n'avons pu diſtinguer votre voix ! ! ! C'étoit bien auſſi le moment d'éveiller la ſollicitude du gouvernement ſur ſes dangers, ſur l'état affreux de l'intérieur, ſur l'agonie de la liberté publique. Elle fut ſauvée ; ſans doute que ſi la feuille du *Bon Citoyen* eût exiſté à cette époque, elle eût puiſſamment contribué à la victoire.

Et tout récemment encore, pourquoi n'avez-vous pas parlé d'un aſſaſſinat, ſuivi de la mort, commis ſur un républicain d'Auriol ; d'un autre aſſaſſinat, ſuivi de la mort, commis ſur un brave officier, retiré de l'armée à cauſe de ſes bleſſures, & immolé dans ſa campagne, ainſi que ſon fils, par les brigands royaux ? Pourquoi n'avez-vous pas parlé de l'enlèvement fait à des gendarmes de deux égorgeurs fameux qu'on conduiſoit devant les tribunaux ; de l'arreſtation de la malle tout près d'Aix, de l'aſſaſſinat de deux huſſards d'eſcorte & du poſtillon, de l'enlèvement de tout ce qu'elle portoit pour le gouvernement, & de mille actes de brigandages qui déſolent les grandes routes & les campagnes depuis le 18 fructidor ? En l'an 4, lorſqu'il ſe commettoit quelques crimes, c'étoient toujours les *jacobins*, les *terroriſtes* qui les avoient commis. Aura-t-on l'impudeur de leur adjuger encore aujourd'hui la continuation de ces crimes ? Oui, les républicains en étoient innocens alors comme ils le furent depuis : le royaliſte ſeul commit tous les forfaits qui affligent la terre.

Vous voyez donc, citoyen collègue, qu'on ne vous inſtruit pas de tout ; que votre correſpondant Fauverge ne

vous dit que ce qu'il veut, & qu'il vous fait mentir ainſi à votre propre maxime, à chacun le ſien, *ſuum cuique*. Mais qu'il me ſoit permis de vous dire un mot ſur ce directeur du jury : le connoiſſez-vous bien ? avez-vous de sûrs garans de ſon civiſme & de ſon impartialité ? Quant à moi, qui ſuis à-peu près du même pays que lui, je vous déclare bien que ce ne ſera jamais ſur ſon atteſtation que j'irai donner des renſeignemens au Directoire ; c'eſt lorſque la loi ſur la forfaiture des juges ſera rendue, cette loi attendue avec tant d'impatience par les républicains, & qui ſeule peut étouffer le germe contre-révolutionnaire que la plupart des tribunaux portent encore au cœur, qu'il vous ſera permis de bien apprécier ce magiſtrat. Au cri unanime qui s'élevera contre ſes prévarications & ſes principes, vous regretterez, je n'en doute pas, de l'avoir eu pour votre correſpondant.

Au reſte, citoyen collègue, plus le miniſtère que vous exercez en défendant les *opprimés*, eſt auguſte & ſaint, plus vous devez veiller à ce qu'on ne trompe votre religion. Avant de parler pour des hommes qui ſe diſent opprimés, vous êtes-vous bien fait prouver qu'ils ne ſont pas eux-mêmes de vieux *oppreſſeurs*, & qu'ils ne ſoupirent pas après le moment de le devenir encore ? N'auriez-vous point à gémir, ſi, après avoir dépouillé cet homme du titre intéreſſant dont il ſe couvre, vous ne trouviez plus en lui qu'un incurable ennemi de la partie, qu'un prêtre turbulent, qu'un réacteur féroce, les mains encore teintes du ſang de ſon frère ? Combien qui ſe prétendent opprimés, alors qu'ils ſont ſeulement frappés par une loi juſte & ſalutaire ! Si j'étois royaliſte & que je ne puſſe vivre que dans une république, je me croirois en état d'oppreſſion permanente : s'enſuivroit-il de là qu'elle exiſtât réellement ? Pourquoi les mêmes individus qui ſe diſent aujourd'hui opprimés, n'élevoient-ils pas les mêmes plaintes lorſque le ſang des patriotes ruiſſeloit ſous leurs yeux, lorſque chaque jour éclairoit quelque nouveau forfait,

lorſque les villes & les campagnes étoient veuves de républicains ! Les opprimés ? ah ſans doute il en exiſte, mais ce ne ſont pas toujours ceux qui en prennent le titre : je connois ici bon nombre de prétendus opprimés de nos départemens, qui crient à l'oppreſſion en bien mangeant, bien buvant & bien ſe divertiſſant ; ils crient auſſi à la vertu & à l'innocence ; & s'ils étoient traduits devant des tribunaux équitables, peut-être qu'on leur prouveroit facilement que l'une & l'autre leur ſont étrangères. Vous ne pourriez qu'être ſouvent trompé, citoyen collègue, ſi vous puiſiez dans une pareille ſource vos nouvelles de l'intérieur, ou même quelques notes confidentielles.

Concluons de tout ceci que les pièces relatives à mon département, que vous avez citées dans vos n^es. 18 & 21, peuvent mériter plus ou moins de créance ſuivant le caractère & la moralité de ceux qui les ont ſignées ou de ceux qui vous les font parvenir. Concluons que ſi quelqu'un eſt dans le cas de bien juger le mérite de ces pièces, ce ſont les députés qui ſont nés & qui vivent depuis la révolution dans le département dont elles émanent ; concluons que préférer s'adreſſer à un député étranger plutôt qu'à leurs propres mandataires, c'eſt déja de la part des réclamans une démarche ténébreuſe, & qui n'eſt pas loin d'être ſuſpecte. Celui qui ne dit que la vérité ne s'enveloppe pas du voile de l'obſcurité, il ſe montre à nud. Concluons enfin que ſi votre médiation eſt auſſi active envers votre département qu'elle l'eſt envers le nôtre, les patriotes du Gard doivent y bénir votre mémoire.

Je ne terminerai pas ces réflexions, citoyen collègue, ſans vous témoigner mon entier aſſentiment ſur les malheurs que vous prophétiſez à ceux qui s'efforcent de tromper la confiance des hommes en place, & qui trompent réellement celle du peuple. Oui ſans doute, un jour viendra où la République, majeſtueuſement aſſiſe, preſſant ſur ſon ſein les vieux compagnons de ſes travaux, ſes amis ſincères & invariables, repouſſera d'un bras de fer tous les

ſycophantes en révolution, qui n'ont emprunté le maſque du patriotiſme que pour mieux lui déchirer le ſein, & la livrer ſanglante à ſes féroces ennemis. *Suum cuique.*

Salut fraternel.

PELLISSIER.

*Paris, le 25 vendémiaire an 7.*

BAUDOUIN, Imprimeur du Corps légiſlatif, place du Carrouſel, N°. 662.